

## **Alain Zenner : la fiscalité au service de la croissance**

Lors d'une rencontre avec le ministre luxembourgeois du Trésor et du Budget Luc Frieden, Alain Zenner, commissaire du gouvernement adjoint au ministre des Finances, a présenté ses réalisations et projets dans le domaine de la simplification fiscale et de la lutte contre la grande fraude fiscale.

Répondant au souhait du Premier ministre de voir la toute nouvelle réforme de l'impôt des sociétés: «vendue» à l'étranger, Alain Zenner a mis en exergue l'effort de modernisation du tissu économique de la Belgique entrepris par le gouvernement. «Les résultats sont encourageants, mais nous devons les consolider si nous voulons encore progresser.» Cela passé, selon lui, notamment par la réduction des charges et par la simplification fiscale. «La politique fiscale est un instrument essentiel de la politique économique, non seulement pour assurer le financement des missions de l'Etat, mais pour préserver; voire rétablir un socle de croissance durable», a souligné Zenner. A cet égard, il est indispensable à ses yeux d'assurer la convergence du niveau et des méthodes de taxation vers la moyenne européenne, afin d'éviter de subir la concurrence fiscale.

Le commissaire du gouvernement s'est aussi expliqué sur sa proposition d'interdire le paiement en espèces des articles de grande valeur à partir de 15.000 euros. Cette mesure, a-t-il indiqué, est la seule qui permette de transposer la directive européenne anti-blanchiment sans noyer les commerçants sous un fatras d'obligations

administratives. Faute de quoi, il faudrait créer des institutions de régulation des activités commerciales de luxe et imposer des formalités complexes à tous les commerçants qui vendent des articles de grande valeur, notamment en ce qui concerné l'identification des clients, l'organisation d'un contrôle interne et la formation de leur personnel sur le blanchiment.

J. P. B.